

31.05.2007 - 14:38 Uhr

Le Comité de IUSS prend position au sujet de la résiliation de la convention collective nationale de la construction - Jeu avec le feu et myopie politique

Berne (ots) -

Réuni le 30 mai à Berne, le Comité de l'Union syndicale suisse s'est déclaré inquiet de la décision ir-responsable et grave prise par la Société suisse des entrepreneurs (SSE), à savoir : de résilier la convention collective de travail (CCT) nationale du secteur principal de la construction.

Le Comité de IUSS exige de la SSE qu'elle revienne sur sa décision. On ne peut par principe pas se débarrasser du partenariat social comme d'une vieille chaussette uniquement parce que l'on n'a pas réussi à imposer ses revendications maximales lors des négociations. Dénoncer la CCT de la construction à un moment où seule une CCT de force obligatoire permet d'endiguer efficacement la sous-enchère salariale pratiquée dans le cadre de la libre circulation des personnes, c'est jouer grossièrement avec le feu. Donnant ainsi leur bénédiction à l'application des lois de la jungle dans cette branche, les patrons nassument leurs responsabilités ni à l'égard de la politique européenne ni d'un point de vue social. La CCT nationale de la construction ayant de plus un rôle d'exemple, l'incendie risque de se propager.

Le Comité de IUSS exige de la SSE qu'elle retrouve la voie de la raison et abandonne celle de l'idéologie et des perspectives de profits à court terme et à courte vue. Sinon IUSS et ses fédérations affiliées soutiendront de toutes leurs forces les syndicats directement concernés dans leur lutte contre un retour aux lois de la jungle dans le monde du travail.

Ewald Ackermann (031. 377 01 09), rédacteur de IUSS, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100534933> abgerufen werden.